

**Rendez-vous de l'Histoire 2010 :
Faire JUSTICE**

Atelier « Documents de justice locaux. 1789-1794 : rendre la justice à la Nation? »

<u>1. Quelle justice en 1789 ?</u>	
Qui est source de la justice en 1789 ?	Le roi est seul source de la justice.
Quelles sont les doléances des cahiers en matière de justice ?	Les cahiers de doléances critiquent la justice : elle est trop coûteuse et lente. Ils souhaitent une réforme de la justice (« <i>un nouveau Code</i> ») avec une simplification des tribunaux.
<u>2. 1789-1791 : quelle nouvelle justice?</u>	
Quels sont les principaux changements apportés par la nuit du 4 août et la DDHC ?	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les anciennes justices sont abolies, la justice est désormais gratuite. ✓ Les hommes sont égaux face à la justice. ✓ La justice doit être rendue de manière codifiée.
Comment les administrateurs du département de l'Indre mettent-ils en place la nouvelle justice ?	Dans chaque département, des tribunaux civils et criminels sont choisis (7 dans l'Indre). Ce choix se fait en fonction de la proximité des tribunaux et des commodités pour s'y rendre (ex : routes praticables....).
<u>3. Comment se rend la nouvelle justice?</u>	
Le procès de Joseph Moreau :	Désormais, la justice est rendue au nom de la Nation. L'interrogatoire montre que le jugement est public (« portes ouvertes ») et que l'accusé est assisté d'avoué (avocat) pour se défendre.
Le procès de Julien Jouanault :	La condamnation se fait en vertu du Code pénal : les peines sont les mêmes pour tous et sont codifiées. Cela empêche des jugements arbitraires.
<u>4. 1793-1794, un retour à l'arbitraire?</u>	
La lettre de Marie-Anne d'Arnac montre que :	La Loi des suspects permet d'arrêter de nombreux « ennemis de la République » dont des nobles.
La lettre de Catherine Beauvais montre que :	Les arrestations se font sans motifs explicites et preuves. Mais l'accusée se défend.

- ✓ **Entre 1789 et 1794, la justice passe du roi à la Nation.**
- ✓ **De nouveaux tribunaux, localisés dans les départements rendent une justice plus rapide et moins coûteuse.**
- ✓ **Les citoyens sont égaux face à la justice grâce au Code pénal (1791). Les peines sont les mêmes pour tous, l'arbitraire est supprimé.**
- ✓ **Malgré la Terreur, citoyens et citoyennes prennent peu à peu conscience de l'amélioration réalisée par une justice plus rationnelle, mieux organisée et égale pour tous.**